

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

## AVIS

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### CONSULTATION PUBLIQUE

M. le Directeur de la société **BAYLE** a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une activité de démontage et de dépollution de véhicules hors d'usage, sur le territoire de la commune de **LORETTE – 49 rue Adèle Bourdon**.

En exécution d'un arrêté de M. le Directeur départemental de la protection des populations en date du 5 mai 2014, cette demande, les plans et les pièces annexées feront l'objet d'une consultation du public en mairie de **LORETTE**, aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, pendant quatre semaines, **du 2 juin au 2 juillet 2014 inclus**.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de **LORETTE** et y faire valoir ses observations sur le registre ouvert à cet effet, par courrier à la Direction départementale de la protection des populations ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddpp-epr@loire.gouv.fr](mailto:ddpp-epr@loire.gouv.fr) avant le 2 juillet 2014.

Cette demande fera l'objet, à l'issue de l'instruction réglementaire prévue à l'article R. 512-46-16 du code de l'environnement, d'une décision d'enregistrement prise par le Directeur départemental de la protection des populations, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou d'un arrêté préfectoral de refus.